



Licenciement économique

Par Maryline34660

Bonjour,

La boutique dans laquelle je travaille doit fermer le 31/01/23 suite à une décision de justice lancée par le bailleur.

L'équipe et moi-même n'avons pas été informé par notre Direction mais par la visite d'un huissier de justice (début décembre) venant faire appliquer ce jugement.

A ce jour, aucune démarche ni proposition ne nous a été faite, le DRH et le Directeur du personnel nous proposent un "temps d'échange" le 25/01/23 afin de "nous exposer la situation et les solutions qui s'imposent à eux".

Les possibilités de reclassement sont très faibles puisque le poste disponible le plus proche de mon domicile est à 140kms.

Le licenciement économique peut-il être envisagé dans ce cas ?

Merci pour vos retours...